

le **cnam**
Provence-Alpes-Côte d'Azur



INVESTISSEZ
VOTRE CPF*
au **cnam**

pour développer
vos compétences!

* *Compte personnel de formation*

Centre Régional du Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur
12, place des Abattoirs - 13015 MARSEILLE

www.cnam.fr/cpf

blog.cnam.fr

[#CnamCPF](https://twitter.com/CnamCPF)

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

CPF

Les grands principes



QUAND ?
1^{er} janvier 2015

Depuis cette date, le CPF remplace le Dif. Les heures de Dif non consommées au 31 décembre 2014 ont été reversées dans le CPF et peuvent être mobilisées pendant 5 ans.



QUOI ?
Des formations éligibles au CPF

Seules les formations conduisant à l'acquisition de tout ou partie d'une certification ou un diplôme ou permettant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences sont éligibles au CPF.

L'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) est également éligible. Voir liste sur www.cnam-paca.fr



COMMENT FAIRE ?
60 jours avant le début de la formation

Adressez votre projet de formation 60 jours avant le début d'une formation de moins de 6 mois et 120 jours avant le début d'une formation de 6 mois et plus.



QUI ?
Tous les salariés et demandeurs d'emploi

Attaché à la personne et non plus au contrat de travail, le CPF permet de conserver les droits acquis tout au long de la vie professionnelle.



COMBIEN ?
24 heures de formation par an

Avec le CPF, tout salarié à temps plein capitalise des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures par an jusqu'à la limite de 150 heures.

Je souhaite m'inscrire à une formation

Je suis salarié

Je souhaite réaliser ma formation **sur mon temps de travail**. Je dois solliciter l'accord de mon employeur.

Je souhaite réaliser ma formation **hors temps de travail**. Je n'ai pas besoin de demander une autorisation à mon employeur. Je peux utiliser mes heures librement et suivre une formation éligible au CPF si la prise en charge est acceptée.

Je suis demandeur d'emploi

L'accord de Pôle Emploi n'est pas indispensable mais il est recommandé de faire valider mon projet de formation par mon Conseiller Pôle Emploi au titre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi - PPAE.

Comment monter mon dossier pour suivre ma formation avec le Cnam PACA ?

1 Je crée mon compte sur moncompteformation.gouv.fr

Je crée mon compte sur le portail moncompteformation.gouv.fr je me munis :

- de mon numéro de sécurité sociale
- du code APE de mon dernier employeur (figurant sur ma fiche de paye)
- de mon solde d'heures de Dif (communiqué par mon employeur)

2 Je choisis ma formation Cnam

Je choisis la formation Cnam qui m'intéresse parmi les formations éligibles au CPF ou j'accède à la préparation d'une validation des acquis de l'expérience (VAE). Je note bien le code CPF de ma formation.

3 Je valide ma formation Cnam

Je me rends au centre Cnam le plus proche de chez moi pour obtenir un devis.

4 J'ai choisi une formation hors temps de travail

J'enregistre ma demande de prise en charge. Dans le cas d'une formation hors temps de travail, je crée mon projet de formation. Je renseigne mon projet de formation sur le site moncompteformation.gouv.fr et j'enregistre ma demande de prise en charge.

Nous vous conseillons de contacter directement votre OPCA (organisme auquel votre entreprise verse ses cotisations formation) pour réaliser cette étape (*voir liste des OPCA au dos*).

5 J'ai choisi une formation pendant le temps de travail

Dans le cas d'une formation pendant le temps de travail, je contacte mon employeur et sollicite la prise en charge de mon projet de formation.

Cumuler les financements grâce à l'abondement au CPF

Si vous ne bénéficiez pas du nombre de heures suffisant sur votre compte personnel CPF pour concrétiser votre projet de formation, vous pouvez faire appel à des financements complémentaires disponibles : c'est ce qu'on appelle "l'abondement". Plan de formation, période de professionnalisation, congé individuel de formation pour les salariés ; Aide Individuelle à la Formation pour les demandeurs d'emploi.

Je suis salarié, je consulte les fiches "Plan de formation" ; "Période de professionnalisation" ; etc. pour connaître le mode opératoire afin de mobiliser ces financements.

Je suis demandeur d'emploi, je fais une demande de financement (Aide Individuelle de Formation) auprès de Pôle emploi (ou de la mission locale pour les jeunes de -25 ans).

LISTE DES OPCA

Les Opcas “interprofessionnels”

- Agefos PME – www.agefos-pme.com
- Opcalia – www.opcalia.com

Les Opcas de branche

- Afdas (culture, communication, médias, loisirs)
- Anfa (services automobiles) – www.anfa-auto.fr
- Constructys (BTP) – www.constructys.fr
- Fafiec (sociétés d'ingénierie, études et conseil) – www.fafiec.fr
- Fafih (hôtellerie/restauration) – www.fafih.com
- FAF.TT (travail temporaire) – www.fafitt.fr
- Fafsea (entreprises agricoles) – www.fafsea.com
- Forco (commerce de détail et distribution) – www.forco.org
- Intergros (commerce de gros e international) – www.intergros.com
- Opcas 3+ (industries de l'ameublement, du bois, des matériaux)
– www.opca3plus.fr
- Opcas Baia (banques, sociétés d'assurances, mutuelles) – www.opcabaia.fr
- Opcas CGM (industries graphiques) – www.agefospme-cgm.fr
- Opcas Defi (chimie, pétrole, pharmacie) – www.opcadedfi.fr
- Opcas PL (professions libérales) – www.opcapl.com
- Opcas Transports (transports) – www.opca-transports.com
- Opcas im (industries de la métallurgie) – www.opcaim.com
- Opcas lim (agro-alimentaire) – www.opcalim.org
- Unifaf (secteur sanitaire, social/médico-social) – www.unifaf.fr
- Uniformation (économie sociale) – www.uniformation.fr

Centre Régional du Cnam Provence-Alpes-Côte d'Azur

12, place des Abattoirs - 13015 MARSEILLE

Tél. : 04 96 16 10 35 - E-mail : centre-regional.paca@cnam.fr

www.cnam-paca.fr

Avec le soutien de :



Union européenne